



Comité de Suivi Environnemental du projet d'amélioration des accès nautiques

Compte-Rendu de la réunion du 17 juin 2008

Présents :	Mme CAMELIN	EGIS Eau
	Mme CARRA	CG76
	M. DELACROIX	Estuaire Sud
	M. BLOT	Estuaire Sud
	M. BARBAY	H.N.N.E.
	M. MERCIER	S.O.S. Estuaire
	M. DUMONT	APPA Anneville
	M. AUNIS	Association Boucle de Roumare
	M. FISSON	GIPSA
	M. MEYER	Hydrogéologue
	M. LEROND	Consultant environnement
	M. GIROD	PNRBSN
	M. HUGOT	EGIS Eau

et pour le P.A.R.	Mme SAMSON
	M. XICLUNA
	M. DELOUIS
	M. HAUVILLE
	M. WATTRELOT

Excusés :	M. BARBOSA
	M. MALVAUD

M. Xicluna présente l'ordre du jour.

M Blot souhaite revenir sur certains points discutés lors de la réunion précédente et notamment sur le site de dépôt de Honfleur. Il rappelle que ce site se trouve sur une zone reconnue comme espace littoral remarquable par le Conseil d'Etat et précise que le maintien de ce site de dépôt pose question : le pérenniser lui semble impensable. Il ajoute que prévoir une voie ferrée sur ce secteur posera un problème d'ordre juridique. Il rappelle qu'en page 4 du compte rendu précédent, M Lerond avait évoqué la difficulté de valorisation de ces sédiments car économiquement pas supportable au-delà de 30 - 40 km. Il considère qu'il y a une contradiction avec la nécessité d'évacuer ces matériaux par voie ferrée.

M Mercier soutient les propos de M Blot. Il ajoute que ce site de dépôt existant est actuellement en sommeil et souhaite qu'il le reste.

M Blot ajoute que le Port est optimiste sur la qualité des sédiments de dragage. Il rappelle que IFREMER a trouvé des PCB dans l'estuaire.

M Meyer répond que la qualité chimique des sédiments dépend de leur nature.

M Mercier poursuit sur la chambre de dépôt de Honfleur et rappelle que lors de la réunion précédente il avait suggéré de reporter ce site de dépôt à l'Ouest du Pont de Normandie. Il rappelle également qu'il attend du Port l'étude de solutions alternatives au programme d'amélioration des accès et notamment le coût de chargement-déchargement dans un autre port.

M Xicluna précise que l'étude des solutions alternatives est en cours.

M Barbay rappelle qu'une gestion innovante consisterait à optimiser le plan de chargement des navires : cela minimiserait le coût des opérations et permettrait de respecter les tirants d'eau. Ce point n'est jamais évoqué.

M Xicluna répond que le projet n'aura pas d'impact sur l'évolution du trafic de porte-conteneurs qui utilisent le tirant d'eau actuel. L'augmentation des tirants d'eau est nécessaire pour les vraquiers.

M Barbay ajoute qu'un point important pour éviter le kilométrage des camions serait de s'interroger sur la masse transportée car il faut avoir conscience que le conteneur contient 33 % de vide.

M Xicluna propose de demander à une personne du pôle de « compétitivité logistique » de venir au CSE expliquer où en est la recherche sur ce sujet.

M Barbay ajoute qu'il faut inciter les entrepreneurs à se mettre le plus tôt possible dans l'innovation.

M Girod soulève trois points qui sont importants pour le Parc :

1. la valorisation des sédiments grossiers et des sables : il souhaite que cette solution soit véritablement étudiée du fait de la rareté des matériaux.

2. l'absence de nouvelles chambres de dépôt : il souhaite savoir si le remblaiement de nouvelles ballastières est prévu car c'est intéressant pour la reconstitution de zones humides.
3. la qualité des sédiments de dragage : il souhaite que l'on soit vigilant sur ce point et souhaite connaître les risques de bio-accumulation dans la chaîne alimentaire de contaminants.

M Barbay précise qu'il a été question de remblaiement de certaines zones comme Port-Jérôme 3. Il précise qu'il ne connaît pas ce projet. Il rappelle qu'un groupe de travail sur la Surface Agricole Utile et l'urbanisation existe et qu'il se pose la question de ne plus toucher à des surfaces qui peuvent être des zones de prairie. Port-Jérôme 3 se trouve sur des secteurs en zone humide ou en prairie. Il faut plutôt se concentrer sur les secteurs situés à proximité d'EXXON MOBIL.

Par ailleurs, il ajoute que des chambres de dépôt sont signalées comme zones de transit et demande si un inventaire de ces sites a été réalisé.

M Xicluna précise que les différents sites de dépôt ont été abordés lors de la réunion précédente et ont fait l'objet d'une cartographie remise à l'ensemble des participants. Il passe la parole à Laure CAMELIN du Bureau d'Etudes EGIS EAU pour présenter la première version du volet « état initial » de l'étude d'impact. Il remercie M Girod, président du Parc d'être présent à cette réunion et rappelle que le projet se trouve en grande partie sur le territoire du Parc et que les différents projets en lien Port – Parc pourront être abordés dans cette instance.

M Girod précise que les terrains du Parc recourent 90 % du trajet maritime.

1. Présentation de l'étude d'impact – partie « état initial »

Mme Camelin débute ensuite la présentation de l'étude d'impact. Elle précise que c'est un document de travail, que des données sont manquantes et elle attend des remarques de la part des membres du CSE.

M Barbay souhaite connaître la date du fond cartographique car Port 2000 ne figure pas sur les cartes.

Mme Camelin précise que les cartes dans le document définitif seront au format A3 et que toutes ces cartes correspondent aux dernières éditions IGN. Elle ajoute que l'on peut amender les cartes et donc que Port 2000 sera ajouté.

M Girod souhaite que soit ajouté au périmètre de la zone d'étude, celui du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. Il précise que la charte sera révisée à l'automne.

Mme Camelin indique que le Parc est mentionné dans la partie « milieu naturel ». Son périmètre sera de plus ajouté à la zone d'étude.

M Delouis précise que la zone d'étude se situe sur trois compartiments de l'estuaire (carte du GIPSA) : l'estuaire amont correspondant à la partie eau douce, l'estuaire moyen, zone de mélange des eaux allant jusqu'à Aizier (limite de salinité) et l'estuaire aval, partie marine de la Baie de Seine.

Ces compartiments présentent des spécificités différentes liées à la physico-chimie des eaux et aux mécanismes hydrologiques. Ils correspondent globalement aux masses d'eau de la Directive Cadre Eau.

Mme Camelin poursuit son exposé et présente la carte d'occupation des sols.

M Girod indique que le parc a numérisé l'ensemble du cadastre et dispose d'une occupation fine de l'espace. Il souhaite que soit ajouté en p 18 le périmètre de la Réserve Naturelle de l'estuaire.

Sur le milieu physique, il souhaite savoir si l'on tient compte des prévisions du changement climatique et notamment le fait que le débit de la Seine sera en baisse.

Mme Camelin précise que cet aspect sera traité dans le dossier.

M Delouis ajoute que les prévisions sont une baisse des crues et une augmentation de l'étiage mais qu'il n'y a aucune information sur l'évolution de la quantité d'eau moyenne et sur le débit moyen.

M Girod ajoute que l'année 2003 est une année de sécheresse qui deviendra sans doute une année moyenne dans 50 ans.

M Blot précise que les prévisions du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat sont de plus en plus hautes.

M Delouis précise qu'il y a des disparités entre les océans et les zones côtières (baie, côte). On a également une idée générale des évolutions mais on n'est pas capable de prévoir les effets au niveau local.

M Fisson rappelle qu'un séminaire a eu lieu sur le sujet et que les présentations se trouvent sur le site internet du GIPSA.

M Girod demande à ce que les données de Météo France soient actualisées car la hauteur de neige est précisée jusqu'en 1990.

M Blot demande si en creusant d'1m, cela augmente de 1 m le tirant d'eau.

M Delouis précise que le projet consiste à abaisser des seuils, que les travaux en amont de Tancarville concernent 17 % du fond du chenal avec 40 cm en moyenne d'approfondissement. Il en résulte une marée qui monte mieux en Seine, une diminution des frottements et une augmentation du volume d'échange.

M Girod s'interroge sur le fait que s'il y a moins de freins pour remonter la marée, cette remontée doit être plus puissante.

M Delouis précise que l'augmentation des courants sera faible, de l'ordre de quelques cm/s par rapport à un flot musclé, la durée d'action du jusant sera plus importante mais il n'y aura pas d'augmentation de sa vitesse.

M Barbay précise qu'aujourd'hui, 40 % des précipitations ruissellent. Le SDAGE a donné des orientations sur ce point pour limiter le ruissellement. Il sera nécessaire de trouver des solutions pour limiter le ruissellement des eaux. On va vers une meilleure infiltration des eaux et donc vers moins de débit dans les fleuves.

M Delouis précise que l'étude sur l'alimentation de la Seine par la Nappe de la Craie est en cours.

M Fisson ajoute que la Nappe de la Craie représente 25 % du débit de la Seine dans certains secteurs.

M Barbay précise qu'il y a des résurgences en Seine.

M Meyer indique que cela correspond au fonctionnement normal d'un fleuve en climat tempéré.

M Lerond précise que le sujet de l'évolution climatique est difficile à appréhender. Il suggère d'actualiser les données et d'évoquer les hypothèses émises lorsque l'on traitera des impacts.

M Xicluna précise que la partie maritime sera à l'ordre du jour du prochain CSE.

Mme Camelin poursuit son exposé et traite des aspects quantitatifs et qualitatifs de la Seine (hydrologie et qualité des eaux).

M Barbay est surpris que l'on ne parle pas dans le document de la boucle du Landin.

M Girod rappelle que cette boucle se situe dans le Parc Naturel et que le Landin correspond à un secteur où on rencontre des problèmes d'érosion des berges dus au batillage.

M Delouis précise qu'il s'agit d'érosion hydrodynamique

M Barbay s'interroge sur la relation entre la masse d'eau déplacée et la vague liée au bateau.

M Delouis répond que cela dépend de la vitesse des courants et de la forme du fleuve. La force de l'onde de batillage est directement reliée à la consommation en fuel des bateaux. Les handymax consomment moins de fuel que les handysize. Chaque bateau est un cas particulier et il est difficile de donner une valeur absolue car cela est très dépendant des conditions du navire et des conditions du milieu.

M Fisson précise que l'impact du batillage est étudié dans le cadre de Seine-Aval. L'objectif est de discriminer la part liée au batillage, de l'érosion naturelle, des courants,... Des mesures physiques seront réalisées sur le terrain.

M Blot demande si la qualité des sédiments de dragage sera présentée dans le dossier.

Mme Camelin répond que c'est compris dans la partie état initial.

M Delouis précise qu'un document sur la qualité des sédiments et les différents référentiels existants a été remis à l'ensemble des membres du CSE lors d'une précédente réunion

Mme Camelin poursuit son exposé sur le milieu naturel.

Mme Carra rappelle que le Département mène une politique sur les espaces naturels sensibles et demande au bureau d'étude de se rapprocher du service « gestion des espaces naturels ».

M Girod précise qu'il faut également se rapprocher des équipes du Parc Naturel.

M Blot remarque que la zone située à l'Est du Pont de Normandie a été oubliée sur les cartes. Il rappelle que cette zone a fait l'objet d'un contentieux et que le Conseil d'Etat a reconnu cet espace remarquable au titre de la Loi Littoral. Il demande à ce que cette zone soit reportée sur la carte comme espace naturel sensible.

M Xicluna précise qu'un groupe de travail comprenant les associations de protection de l'environnement, le Conservatoire du Littoral, la commune de Honfleur, la Communauté de Communes du Pays d'Auge, la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Port Autonome, est en train d'élaborer un cahier des charges pour mettre en place un plan de gestion sur cette zone en conformité avec la décision du Conseil d'Etat.

Il rappelle que la chambre de dépôt de Honfleur et les installations de la Compagnie des Sablières de la Seine (zones de transit de granulats). se trouvent à la frontière Nord de cette zone. Des discussions sont en cours pour l'utilisation de ce site de dépôt. Il précise que les articles L146-6 et L 146-8 encadrent juridiquement les utilisations possibles dans ce secteur.

Il ajoute que se pose la question de raccorder ce site de dépôt à la voie ferrée existante. Il rappelle que pour valoriser les sédiments de dragage, le rayon maximal pour les camions est de 30 km. Au-delà, le coût est trop important. Il est nécessaire dans ce cas de privilégier le transport massifié, soit par barge, soit par le fer. Dans ce dernier cas, il serait nécessaire d'être le plus possible en frontière de la zone pour limiter les impacts éventuels.

M Girod précise que les barges en Ile de France servent également de stockage. Il faut dans ce cas pouvoir reprendre les matériaux, ce qui nécessite qu'ils soient réutilisables.

M Xicluna précise qu'il est nécessaire d'entreposer et de laisser sécher les sédiments et de les reprendre ensuite par barge.

M Girod demande si ces matériaux peuvent être utilisés en sous-couche de route ou en maçonnerie. Il précise qu'il faut travailler avec les professionnels du BTP pour les valoriser.

M Delouis indique que les sédiments de l'estuaire ont déjà été utilisés pour le remblai Sud du Pont de Normandie et pour la plate-forme EXXON. Des discussions sont en cours avec les carriers et les professionnels du BTP mais le matériau n'est pas très noble et nécessite généralement d'être amélioré avec des liants hydrauliques.

M Girod revient sur les p 84 et 85 du document et notamment sur les prairies humides. Il précise que les zones humides sont importantes : 20 000 ha ont été achetés, 3 000 ha sur la Seine. Il demande à ce qu'elles soient cartographiées. Il précise qu'il faut traiter des liaisons entre les marais et la Seine. Il ajoute également que la boucle d'Anneville a fait l'objet d'une étude sur la reconquête paysagère et qu'un programme d'actions est en cours. Des possibilités existent pour remblayer des ballastières.

M Xicluna répond que la question du remblaiement des ballastières se pose pour les sédiments du programme d'approfondissement mais également pour les sédiments d'entretien.

M Girod précise qu'il y a un rapport gagnant/gagnant avec le Parc. L'expérimentation d'Yville permet la création de zones humides dont la gestion pourrait être le pâturage. Il ajoute que les sables fins pourraient être récupérés pour donner de la texture au terrain.

M Hugot rappelle que sur le plan biologique, la zone d'étude est très sensible. L'étude traite de ce sujet à deux échelles :

- au niveau de l'aire d'étude
- à une échelle plus fine pour voir les enjeux locaux sur les secteurs concernés par le projet.

L'analyse de l'occupation des sols a appréhendé les zones humides et les marais dans l'aire d'étude. L'analyse à l'échelle plus fine n'a pas encore été réalisée. Des rencontres avec différents acteurs sont en cours.

M Barbay précise que lors de la commission géographique littorale de l'Agence de l'Eau, a été abordé le sujet des éléments toxiques présents dans différentes espèces de la faune marine. Des données existent sur ce sujet.

M Fisson précise que le guide de l'Agence de l'Eau sur les contaminants réalisés par Jean Duchemin est téléchargeable sur le site internet de l'Agence de l'Eau.

Mme Carra fait une remarque, suite à l'étude berge en cours, sur les prairies et cultures. Elle précise que sur certaines zones, le contexte économique est difficile. Le système agricole est subventionné et fragile. Certains projets ne pourront pas se faire.

M Lerond indique que sur l'aspect fonctionnalité du milieu, le Conservatoire Botanique de Bailleul a réalisé une étude sur les terrasses alluviales.

M Barbay évoque le sujet de la chambre de dépôt de La Mailleraye et demande si elle est encore exploitée et quel est son devenir.

M Delouis précise que sur cette chambre de dépôt, les suivis piézométriques sont effectués depuis 1999-2000. Ce site contient des matériaux valorisables et l'objectif est de les évacuer et de restituer le site au milieu naturel. Des discussions sont à mener avec le Parc Naturel et la commune sur les modalités pratiques de la valorisation et de la vocation du site. Des pistes de réflexion existent : trou connecté à la Seine , constitution d'une prairie humide,...

M Lerond rappelle que ces informations ont déjà été transmises lors d'un précédent CSE. Le problème le plus important sur ce site est la crainte de nuisances sonores du fait de la présence de deux maisons à proximité.

M Blot émet une remarque sur la p 94 du document où il est fait mention du « tout nouveau Pont de Normandie ». Il indique également que les orientations de la DTA en p 101 –102 ne tiennent pas compte de la décision du Conseil d'Etat du fait que la DTA a été validée en même temps. Le Préfet avait fait des réserves dans la DTA en attente de la décision du Conseil d'Etat. Il souhaite donc voir apparaître un texte précisant que le Conseil d'Etat a tranché sur les terrains situés à l'Est du Pont. Il souhaite également que cette zone soit citée dans le tableau qui répertorie les différents inventaires.

Mme Camelin poursuit son exposé sur le milieu humain.

M Barbay demande quel est l'objectif recherché dans ce chapitre.

Mme Camelin précise qu'il s'agit de décrire la politique d'aménagement, les données INSEE sur la population, la présence humaine sur la zone d'étude, la description des habitats le long de la Seine afin d'avoir une idée des populations riveraines.

M Xicluna précise qu'il s'agit de déterminer la population humaine concernée ou impactée par le projet.

M Barbay précise que l'on ne va pas se servir de ces données. Ce qui importe, c'est le coefficient d'occupation des sols, le pourcentage de Surface Agricole Utile (SAU),...

M Mercier ajoute qu'en p 101 du document, la carte des orientations d'aménagement et de protection pour l'estuaire de la Seine issue de la DTA, fait apparaître le prolongement du canal maritime. Hors ce projet n'est pas accepté.

M Xicluna répond que cette carte est issue de la DTA et constitue un document officiel qui ne peut être modifié.

M Fisson souhaite que l'étude prospective de la Seine soit citée dans le document.

M Barbay demande le nombre d'exploitants présents dans la zone d'étude. Il précise qu'il faut insister auprès de la Chambre d'Agriculture ou de la DDAF pour obtenir ces données.

Mme Camelin précise que ces organismes ont été consultés. Les seules données disponibles sont la surface agricole sur les communes.

M Xicluna précise pour la thématique « réseaux » que par exemple la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a pour projet de faire passer le réseau eaux usées sous la Seine au droit de la zone d'évitage de Hautot ; le tracé du réseau a donc été défini en intégrant cet aménagement.

Mme Camelin évoque ensuite le patrimoine historique sur la zone d'étude.

M Lerond indique qu'il faut évoquer le classement des Boucles de la Seine.

M Blot souhaite savoir si les handymax sont plus bruyants que les handysize. Il précise que dans l'estuaire, les vibrations par le sol sont plus perceptibles la nuit lorsque l'environnement sonore est moins important. Il souhaiterait connaître le niveau sonore des bateaux.

M Hugot présente ensuite la méthodologie pour le dossier d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 qui se calquera sur le même principe que la partie biologie de l'étude d'impact. Il précise que la DIREN a été rencontrée et qu'une de leur préoccupation concerne l'incidence du projet sur les marais. Il ajoute que le dossier Natura 2000 sera annexé à l'étude d'impact.

M Blot revient sur la carte en p 74 du dossier qui n'est pas lisible du fait du télescopage de plusieurs zones réglementaires.

M Barbay ajoute que cette carte devrait être au format A3. Il serait de plus intéressant d'avoir au format A4 l'ensemble des zones de protection séparément.

Mme Camelin répond que le document final sera au format A3.

M Blot demande sur quelle base s'appuie le document Natura 2000.

M Hugot répond que l'étude des incidences va s'appuyer sur les DOCOB (Documents d'Objectifs), les études sur zones quand elles existent, les formulaires standard de données et pour les projets Natura 2000 en mer, sur l'approche de la Cellule de Suivi du Littoral Normand qui a travaillé sur les habitats présents.

M Delouis indique que le Port a des difficultés à obtenir les études scientifiques qui ont permis la désignation des sites.

M Dumont précise que sur la liste des Installations Classées (ICPE), certains noms d'entreprises ont changé.

Mme Camelin répond que le recensement des ICPE est issu de la base de données du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables et que les noms sont liés aux dénominations au moment des arrêtés préfectoraux. Elle ajoute que pour les sites de dépôt qui seront transformés en sites de transit pour la valorisation, il est nécessaire d'effectuer un dossier d'autorisation au titre des ICPE. Un dossier sera réalisé par site et une maquette est en cours de constitution.

M Xicluna demande à l'ensemble des participants de transmettre leurs remarques pour fin juillet à Mme SAMSON (sec@rouen.port.fr).

2. Appel à partenariat carriers

M Xicluna souhaite apporter des informations sur l'appel à partenariat carrier. Il précise que l'appel à candidature a été lancé. L'objectif est de permettre avec les carriers la valorisation des sédiments de dragage

Il précise que M Lerond a été intégré aux membres du jury en qualité d'expert environnemental.

3. Campagnes de prélèvements

Mme Samson fait une brève présentation du protocole mis en place pour réaliser la campagne de prélèvements et les échantillonnages de sédiments pour analyses.

M Blot demande qui fait les prélèvements et sous quel contrôle.

M Delouis répond que la définition des points de prélèvements a été validée par le service Police de l'Eau. Il a été fourni à l'entreprise un cahier de campagne avec les coordonnées des points ainsi que la profondeur souhaitée afin de bien différencier la couche de surface de celle qui fera l'objet de l'approfondissement. Les prélèvements seront effectués à l'aide d'une pelle pour aller jusqu'à 1 m.

M Hauville invite M. Blot à venir à bord du ponton pour se rendre compte et contrôler l'opération.

M Hauville précise qu'il est demandé à l'entreprise de rechercher le sédiment en profondeur. Cette campagne permettra de connaître les caractéristiques des sédiments, éléments utiles pour l'appel d'offre dragage et pour la valorisation.

M Barbay souhaite savoir s'il est nécessaire ou pas de réaliser du dragage d'entretien sur les souilles des quais à consolider.

M Delouis répond que cela dépend des endroits : certaines souilles ne méritent pas de dragage.

M Barbay souhaite savoir s'il est prévu une suite à l'expérimentation d'Yville.

M Delouis précise que la ballastière expérimentale est remblayée et est actuellement en cours de réaménagement. Le Port est maître d'ouvrage pour cette opération. Pour la suite, le Port est sous-traitant du carrier qui a l'obligation de remblayer ses plans d'eau après exploitation. Actuellement le Port remblaie un plan d'eau de CBN.

M Barbay demande si d'autres carriers sont intéressés.

M Delouis répond que pour le moment, les autres carriers ne le prévoient pas.

Mme Samson poursuit son exposé et présente les différentes analyses prévues.

M Blot pose la question de la présence des PCB. Il ne comprend pas les chiffres actuels des sédiments du Port où il n'y a pas de problème de qualité et la réalité constatée pour la Seine avec notamment les interdictions de pêches et de consommation de moules.

M Fisson répond que les PCB sont présents essentiellement sur les sédiments fins que l'on trouve dans les zones sédimentaires préférentielles telles que les berges (prélèvements du Service Navigation de la Seine). Le chenal du Port a un plus fort hydrodynamisme et présente des sédiments plus grossiers, donc moins contaminés.

Les interdictions de pêche et de consommation sont le résultat de mesures dans les organismes vivants qui accumulent les contaminants contenus dans les sédiments fins ou dans l'eau. La concentration de PCB dans ces organismes est forte aujourd'hui mais elle était 10 à 20 fois plus importante il y a 20 ans.

Les sources de PCB sont circonscrites (interdiction d'utilisation des PCB) mais les molécules sont encore présentes dans l'environnement. Il faut attendre l'évolution.

M Blot indique qu'il ne faut pas remuer les sédiments.

M Meyer répond que les grosses tempêtes brassent le sédiment fin, ce qui permet à terme la dilution.

M Barbay rapproche ce problème des PCB à celui du Lindane en Manche. Il ajoute qu'il faut signaler à M. Barreau (CG76) de faire attention pour les projets de renaturation des berges.

Il précise qu'il ne faut plus dire dans les rapports d'étude d'impact que les rejets sont insignifiants par rapport à la Seine. Il faut savoir que même si les éléments sont présents à de faible teneur, le fait que ce soit une pollution chronique n'est pas neutre. Il faut également prendre en compte l'effet « cocktail ».

M Delouis précise que des tests d'écotoxicité ont été réalisés sur les sédiments de dragage d'entretien. Dans ces tests, on regarde une réponse globale mais pas l'effet « cocktail ».

M Barbay précise que pour le mercure, certaines formes de molécules posent problème. Il indique également que dans l'estuaire, la radioactivité résiduelle est importante.

M Delouis répond que M Boust de l'IRSN a déjà une connaissance de la radioactivité présente sur le milieu Seine mais il ne connaît pas celle présente dans les sédiments dragués.

M Meyer confirme que sur ce sujet, M Boust est l'homme de la situation.

M Delouis indique que la liste des paramètres à analyser a été croisée avec les carriers afin de prendre en compte leurs attentes. Il précise qu'une campagne d'insonification complète du fond sera réalisé à l'aide d'un sondeur de répartition spatiale de sédiments. Cela permettra de rendre compte en 3D des couches sédimentaires et alimentera le modèle hydrodynamique.

M Xicluna indique que le Port va envoyer une copie électronique du projet Etat initial du dossier d'enquête publique et demande à l'ensemble des participants de transmettre leur remarque pour fin juillet. Il propose que la prochaine réunion traite de la thématique « estuaire marin ».

La prochaine réunion est programmée au 24 septembre.